

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE BAIL SIGNE LE 20 octobre 2021

Entre :

La Commune de Châteaurenard, 6 rue Jentelin 13160 CHATEAURENARD

Représentée par son Maire, Monsieur Marcel MARTEL,

Dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal, en date du 29 Septembre 2021,

Ci-après dénommée le « Contractant »,

Et :

CELLNEX France SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 281.543.245 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 821 460 102, dont le siège social est au 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt

Représenté par Monsieur Jérôme HARROIS, en qualité de Directeur du Patrimoine, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « CELLNEX France »,

Ci-après dénommés ensemble les « Parties ».

PREALABLEMENT A L'OBJET DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIV

CELLNEX France a notamment pour objet social la gestion et l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services.

Lesdits opérateurs, clients de CELLNEX France, se sont vus confier une mission d'intérêt public en vue de la fourniture des services de communications électroniques ou audiovisuels avec, comme sujétion, l'obligation de garantir la permanence et la continuité des services considérés.

CELLNEX France s'est déclarée intéressée par la prise à bail d'emplacements objet du présent contrat et s'est en conséquence rapprochée du Contractant afin de déterminer et fixer d'un commun accord les termes et conditions locatives qui pourraient lui être consenties au titre desdits emplacements.

Le Contractant a pu solliciter les informations dont il avait besoin aux fins de consentir le présent bail à CELLNEX France et déclare être titulaire des droits lui permettant de mettre à la disposition de CELLNEX France les emplacements objet du présent contrat aux fins d'y installer les équipements techniques de ses clients opérateurs et d'y accéder.

C'est au vu de ces informations et à l'issue de négociations menées de bonne foi et de gré à gré entre elles que les Parties se sont rapprochées à l'effet de conclure le bail (ci-après la "Convention").

CELLNEX France et le Contractant ont signé le 20 octobre 2021 un contrat de bail, autorisant notamment l'implantation d'équipements techniques.

Les Parties souhaitent, par le présent avenant, apporter des modifications et/ou des compléments à la Convention.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIV :

Article 1. Objet

L'objet du présent avenant est de préciser les modifications apportées à la Convention signée avec le Contractant et portant sur l'immeuble sis à 13160 Châteaurenard, avenue Pierre de Coubertin, références cadastrales section DS parcelle 383.

Article 2. Modifications

Les Parties conviennent de modifier les clauses de la Convention et/ou de ses avenants éventuels comme suit

2.1 Objet

L'article 1 (Article « Objet ») de la Convention est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

Par la présente Convention, le Contractant donne en location à CELLNEX France, qui accepte, les emplacements dépendant d'un immeuble sis à 13160 Châteaurenard, avenue Pierre de Coubertin, références cadastrales section DS parcelle 383 afin d'y installer, exploiter et maintenir des Infrastructures (telles que définies en Annexe 2) permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels (tels que baies, armoires techniques, faisceaux hertziens, antennes, équipements d'énergie, câbles, branchements, équipements de raccordement transmission etc.) appartenant à des opérateurs.

Les emplacements mis à disposition se composent d'une surface d'environ 42 m² destinée à accueillir les Infrastructures et les équipements techniques susvisés. Le(s)dit(s) emplacement(s) sont identifiés sur les plans figurant en Annexe 2.

Afin d'accéder aux emplacements mis à disposition, le Contractant autorise CELLNEX France à aménager un chemin d'accès sur les terrains lui appartenant selon plan figurant en Annexe 2.

La Convention est régie par les dispositions des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales figurant en Annexe 1. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales et celles des Conditions Particulières, les dispositions de ces dernières prévalent.

2.2 Droit de passage et tréfonds

L'article 6 des conditions générales est complété par la mention suivante :

Le Contractant autorise CELLNEX France, ses préposés, tout tiers mandaté par Cellnex France, à utiliser les parcelles référencée section DS numéro 369/ 377/ 382 lui appartenant, sur la commune de Châteaurenard (13160) pour accéder à la parcelle section DS numéro 383, sur la commune de Châteaurenard (13160), selon le plan d'accès figurant en Annexe 2. Le cheminement des réseaux nécessaires au fonctionnement des équipements techniques visés à l'article 5.1 des conditions générales (adduction d'énergie, fourreaux etc..) bénéficiera également de ce droit de passage.

Article 3 : Continuité

Toutes les dispositions de la Convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.


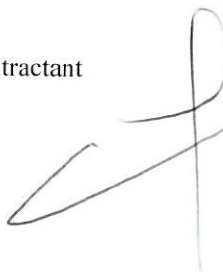
En cas de contradiction entre la Convention et les dispositions du présent avenant, ces dernières prévalent.

Article 4 : Prise d'effet

Le présent avenant entrera en vigueur à sa date de signature.

Fait à Châteaurenard en 2 (deux) exemplaires originaux, dont 1 (un) pour le Contractant et 1 (un) pour CELLNEX France, le 25.04.2024

Le Contractant



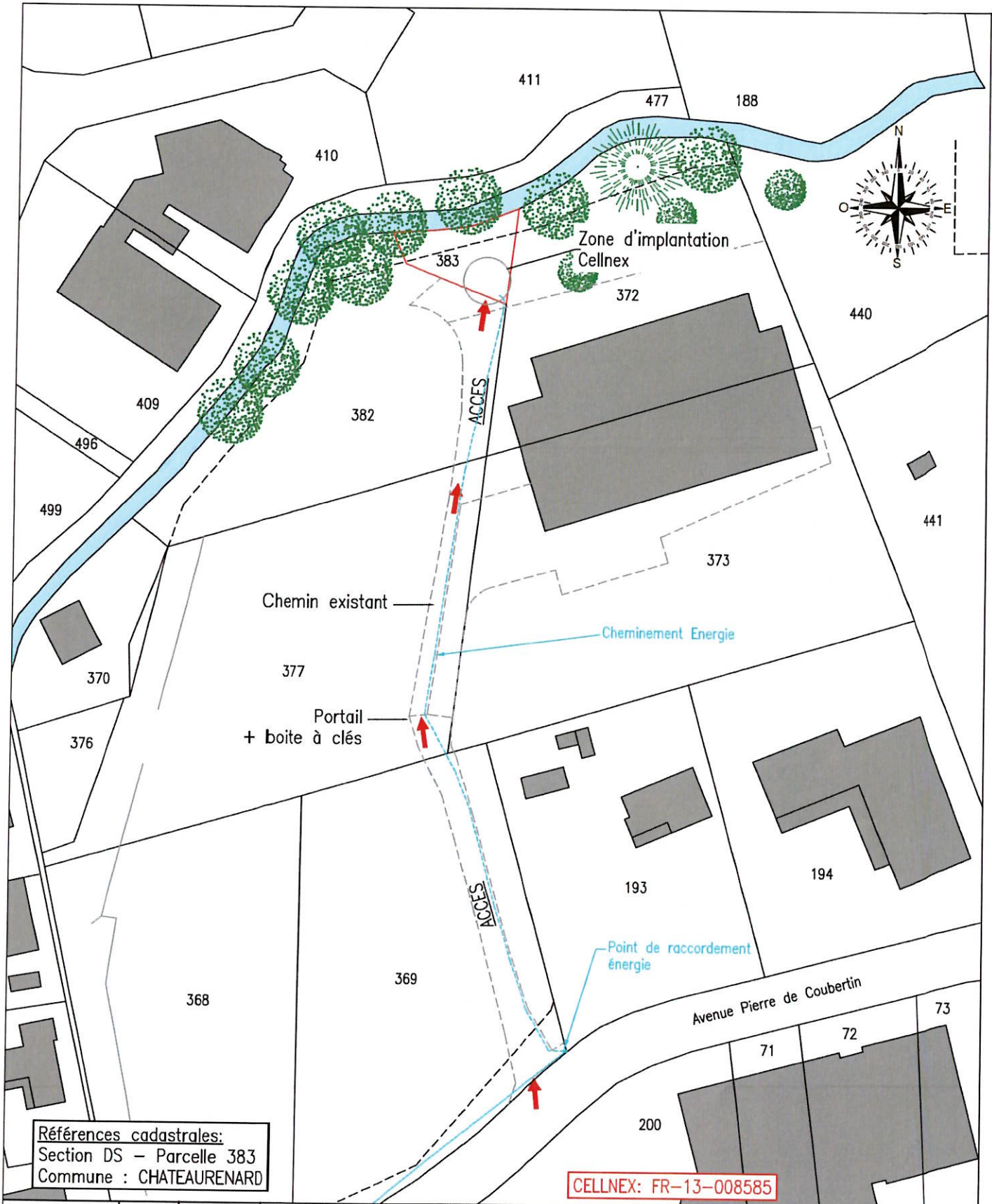
CELLNEX France


Cellnex France
58 avenue Emile Zola
92100 Bagneux Billancourt
SAS au capital de 281 543 245 euros
RCS Nanterre 821 460 102

ANNEXE 1


- Par Infrastructures, il convient d'entendre notamment, selon la configuration des lieux, les équipements de sécurité (échelles d'accès, équipements de sécurité collective et individuelle etc.), les équipements d'aménagement et d'environnement (ex : support des baies, paratonnerre, ventilation, shelters, etc.), les équipements et câbles d'énergie et l'ensemble des aménagements au sol ou enterrés ou verticaux ou aériens (fourreaux, chemins de câbles et/ou regards), dont les mâts et/ou pylônets et/ou pylônes, appartenant à CELLNEX France.

PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION / PLAN DES ACCES



Références cadastrales:
 Section DS - Parcelle 383
 Commune : CHATEAURENARD

CELLNEX: FR-13-008585

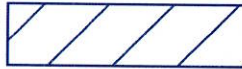
					Avenue Pierre de Coubertin 13160 CHATEAURENARD		BTS	T01415
					PLAN DE SITUATION VUE EN PLAN		 <i>driving telecom connectivity</i>	
Création	DBE	BOUYGUES	19.10.23	0.1	CI399606	SI971154	TYPE IMP	INDICE 0.1
MODIFICATIONS	DESSIN	ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	DATE	INDICE	CI399606	SI971154	TYPE IMP	INDICE 0.1
					19/10/2023 01			

Propriété de CELLNEX - 58 Avenue Emile Zola - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - Diffusion contrôlée

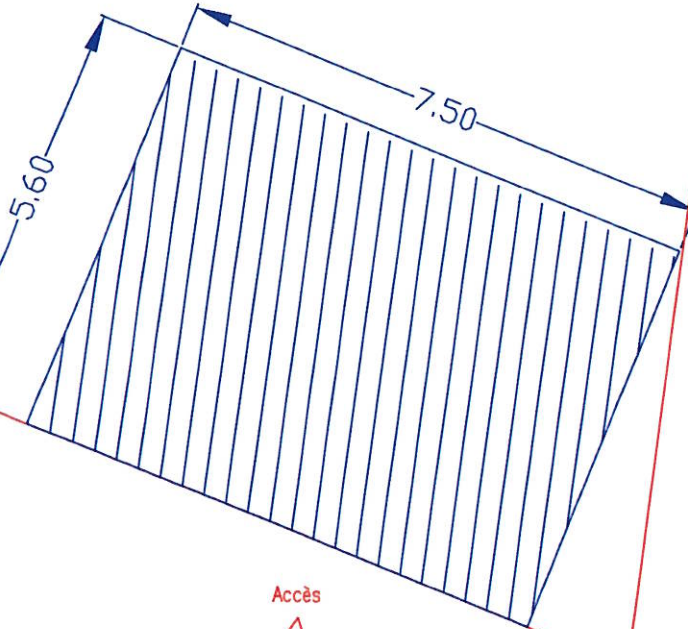
BG 



Surface allouée Cellnex
au sol = 42.00m²



Parcelle 383



Limite de parcelle

Parcelle 372

Accès
↑

Parcelle 382

Références cadastrales:
Section DS - Parcelle 383
Commune : CHATEAURENARD

CELLNEX: FR-13-008585

ECHELLE: 1/100



					Avenue Pierre de Coubertin 13160 CHATEAURENARD		BTS	T01415				
					PLAN DES SURFACES LOUEES VUE EN PLAN		 driving telecom connectivity					
Création	DBE	BOUYGUES	19.10.23	0.1								
MODIFICATIONS	DESSIN	ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	DATE	INDICE	CI399606	SI971154	TYPE	IMP	INDICE	0.1	19/10/2023	02
Propriété de CELLNEX - 58 Avenue Emile Zola - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - Diffusion contrôlée												

Surface allouée Cellnex
au sol = 42,00m²


Sol : 37mNGF

Références cadastrales:
Section DS – Parcelle 383
Commune : CHATEAURENARD

ECHELLE: 1/150

CELLNEX: FR-13-008585



					Avenue Pierre de Coubertin 13160 CHATEAURENARD			BTS	T01415		
					PLAN DES SURFACES LOUEES VUE EN ELEVATION			 driving telecom connectivity			
Création	DBE	BOUYGUES	19.10.23	0.1							
MODIFICATIONS	DESSIN	ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN	DATE	INDICE	CI399606	SI971154	TYPE IMP	INDICE	0.1	19/10/2023	03

Propriété de CELLNEX – 58 Avenue Emile Zola – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Diffusion contrôlée

BG *11*